

CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil communal
Jeudi 13 novembre 2025, à 19h30
Salle de spectacles

3^{ème} séance – 2025-2026

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Présidence de M. Rachid Taaroufi, Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue au sein de notre Conseil. J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères Municipales et Messieurs les Conseillers Municipaux, à notre huissier, notre huissier suppléant, au bureau, ainsi qu'à tous les spectateurs qui suivent nos débats sur internet grâce aux équipes de la société Sonomix pour la retransmission et de la société Maxximum pour le son qui sont également salués. Je salue également le public.

Je vous informe que les séances peuvent être suivies en direct et en différé sur internet.

Je vous annonce que 55 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum étant atteint, nous pouvons délibérer selon l'article 68 de notre règlement. Les Conseillères et Conseillers arrivés tardivement sont priés de s'annoncer auprès de la secrétaire à l'issue de la séance.

Excusé.e.s Mmes Bastienne Joerchel, Lucie Mauch, Marie Schneider, Liridona Smakiqi, Joëlle Zahnd, M. Benoit Grégoire,

Absent.e.s Mmes Mariline Braz Lopez, Sonia Graça Paolino, Maria Rodriguez, Mélinda Zufferey-Merminod MM. Maythm Ghazi, Selim Ibrahim, Vita Vito, Ignacy Wilczynski, Mariusz Wilczynski, Basile Zufferey

1. Adoption de l'ordre du jour

• M. le Président

L'ordre du jour vous a été envoyé dans les délais. Y'a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne l'aurait pas reçu ?

Ce n'est pas le cas.

Je vous annonce avoir reçu les droits d'initiative suivants :

- 1 dépôt de postulat de M. Axel Ungurian
- 1 interpellation de la commission du Préavis 87-2025 lue par Mme Stéphanie Negri Capt
- 1 interpellation de Mme Verena Berseth
- 1 interpellation de M. Colin Métraux
- 1 question de Mme Stéphanie Negri Capt
- 1 question de M. Ali Korkmaz
- 1 question de M. Richard Neal
- 1 divers de M. Simon Favre

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points 11 et 12 de notre ordre du jour.

J'ouvre la discussion sur cet ordre du jour. La parole n'étant pas demandée, je sou mets l'ordre du jour à approbation, celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de mains, celles et ceux qui le refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

-
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2025
 3. Démissions
 4. Communications de la Présidence
 5. Communications de la Municipalité
 - Communiqué de la Municipalité du 3 novembre 2025 portant sur la période du 30 septembre au 3 novembre 2025
 - Réponse à la question de Mme la Conseillère communale Roxane Gubler relative à l'impact écologique de l'intelligence artificielle
 - Réponse à l'interpellation de Mmes les Conseillères communales Lucie Mauch et Marie Schneider intitulée « Pour une reconnaissance publique de l'association "La Demeure" et la garantie d'un nouveau lieu d'ici décembre 2025 »
 - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert relative au Plan d'affectation communal (PACom)
 - Politique culturelle : perspectives 2025-2035 – Rapport
 6. Communications de la Commission des finances
 7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
 8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
 9. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
 10. Dépôt de préavis – discussion préalable
 - **Préavis N°91-2025** – Bibliothèque dans les quartiers
Date et lieu proposés pour la séance de commission :
Jeudi 20 novembre 2025 à 20h00 – Bibliothèque de Renens
Présidence Fourmi rouge
 11. Motions, postulats, interpellations
 - *Développement de la motion de M. le Conseiller Ali Korkmaz intitulée : « Vers un fumier équilibré pour la santé et la nature »* **Le bureau a voté l'irrecevabilité de cette motion**
 - Développement du postulat de Mme la Conseillère Stéphanie Negri Capt intitulé : « Pour assurer une mobilité en toute sécurité et pour tous les usagers au sein du réseau routier communal »
 12. Questions, propositions individuelles et divers
-

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 9 octobre 2025

• M. le Président

J'ouvre la discussion et je passe la parole à M. Colin Métraux.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Comme vous vous souvenez peut-être, lors de la dernière séance je me suis levé afin de faire constater à tout le Conseil que des gestes déplacés avaient été commis au sein du Conseil. Concernant le procès-verbal, je souhaite faire retirer le nom de Mme Rossel qui a été dit à tort et tiens à m'excuser auprès de Mme Rossel par rapport à cette erreur.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close et je sou mets le procès-verbal du 9 octobre 2025 tel que modifié à l'approbation des membres du Conseil communal.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un lever de mains, celles et ceux qui le refusent, celles et ceux qui s'abstiennent.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal modifié est accepté. J'en profite d'abord pour remercier Mme Corrine Simon pour son travail de rédaction et Mme Carole Castillo pour son travail de relecture.

J'en profite aussi pour rappeler aux membres du Conseil communal que le respect du droit de parole de chacun et de chacune est essentiel. Il convient donc de rester silencieux durant les interventions et d'éviter tout comportement inapproprié, indépendamment des opinions exprimées. Merci beaucoup.

3. Démissions

- **M. le Président**

Le bureau n'a pas reçu de démission.

Je rappelle qu'en cas de démission, il est demandé aux Conseillères et Conseillers de clore leurs dossiers en cours ou de les transmettre à leur successeur, merci.

J'ouvre toutefois la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clos.

4. Communications de la Présidence

- **M. le Président**

Avant de commencer, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de toutes les victimes innocentes dans le monde.

Toujours dans le point 4, communications de la Présidence, les présidents des commissions permanentes ont jusqu'au lundi 1^{er} décembre pour remettre les dates de leurs séances de commission à Mme la secrétaire pour le paiement des jetons. Passé ce délai, les jetons seront payés en juin 2026. Merci !

Le bureau du Conseil Communal a été saisi d'une pétition demandant le maintien du local collectif situé dans les immeubles des quartiers des Biondes 30 et 32. Après analyse, il apparaît que les immeubles des Biondes 30 et 32 n'appartiennent pas à la Commune de Renens et que le Conseil communal ne peut, par conséquent, entrer en matière dans ce dossier.

J'ai eu l'honneur de représenter le Conseil communal lors de plusieurs événements marquants :

- Festivités des 50 ans du Centre de rencontre et d'animations (CRA)
 - Présence à la soirée du 13 octobre, dédiée à retracer l'histoire du Centre.
 - Présence à une après-midi animée sur la Place du marché par des performances de danse Hip Hop et la réalisation d'une fresque collective en hommage au CRA.
- Cérémonie des Mérites
 - Discours de félicitations adressé aux lauréats, personnes physiques et morales, ainsi qu'à leurs proches, pour leur engagement et leurs réalisations.
- Festivités de l'association Colonia Libera Italiana
 - Intervention sur le rôle de l'engagement politique et social dans le processus d'intégration au sein de notre commune.
- Soirée Innovation by Design à l'ECAL
 - Découverte de deux projets mettant en lumière l'importance du design comme moteur d'innovation.

J'ouvre la discussion sur ces communications. La parole n'étant plus demandée, je clos ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Municipalité

• M. le Président

Vous avez tous reçu le communiqué de la Municipalité sur ses activités du 30 septembre au 3 novembre 2025 ainsi que les réponses écrites à diverses questions et interpellations. Est-ce que la Municipalité a d'autres communications à nous transmettre oralement ?

• M. Jean-François Clément, Syndic

Je vous adresse tout d'abord les cordiales salutations de la Municipalité et, en addition des communications qui sont écrites, Mme Maystre a aussi quelques informations à vous donner. Je lui passe le micro,

• Mme Tinetta Maystre, Municipale

J'ai des informations concernant le quartier de Malley, vous savez que le quartier de Malley gare est en construction et accueille ses nouveaux habitants, le quartier de Malley dit Gazomètre va être en phase de finition du plan d'affectation, néanmoins, les villes de Prilly et Renens ont souhaité avancer avec le projet de l'école et un concours a eu lieu et je voulais vous signaler simplement que la présentation des projets qui ont été soumis au concours seront rendus publics le jeudi 4 décembre. Vous recevrez, mais je vous l'annonce aussi, seront rendus publics le 4 décembre à la salle de Paroisse du côté de Malley et dans le cadre de cette exposition la Fabrique de Malley fera deux visites guidées qui vous sont adressées ainsi qu'aux habitants. Donc faites bon accueil à l'invitation qui arrive.

• M. le Président

Merci Mme Maystre, la discussion est toujours ouverte,

• Mme Carole Castillo, Fourmi rouge

Je me permets de réagir ce soir à la réponse faite à l'interpellation de Mmes Schneider et Mauch concernant la Demeure sur la friche de Malley que vous reconnaissez vous-même d'utilité publique. Je salue ici ce soir, l'immense travail des quatre bénévoles qui ont donné d'elles-mêmes afin d'offrir un lieu à des personnes dans une situation d'une précarité incroyable.

Cette précarité, liée au sans-abrisme, ne fait pas bon ménage avec un quartier qui peu à peu se transformera en quartier chic. Eh oui, Mesdames et Messieurs, la pauvreté dérange, met mal à l'aise. Et pourtant vivre dans la rue c'est l'échec d'un système et nous sommes tous concernés.

Ce n'est ni une fatalité ni une situation causée par des erreurs de parcours, il montre l'inhumanité des politiques migratoires et sanitaires. Si nous prenions nos responsabilités, personne ne devrait dormir dans la rue. VOUS Municipalité de gauche qui avez travaillé dans l'urgence en 2020 en offrant des repas tous les jours à des personnes complètement démunies et qui le fait encore tous les mercredis au travers d'associations, Vous qui avez aidé à mettre en place cette distribution de nourriture qui est encore d'actualité tous les jeudis et la liste est encore longue sur ce que vous avez pu faire en urgence. Vous allez me dire, ce soir, que vous êtes à l'heure actuelle complètement démunis devant cette situation ???? Non, non, je ne peux y croire. Sans vouloir faire de la cogestion, pourquoi ne pas ouvrir nos abris PC que nous avons dans l'Ouest lausannois ???

Ce soir après ce Conseil, nous rentrerons tous dans nos foyers respectifs, c'est une habitude, d'autres en rêvent. Faisons de leurs rêves une réalité. Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

Ma prise de parole est bien plus simple par rapport à ce que Mme Castillo a évoqué qui devrait nous toucher très profondément. C'est une simple information : dans les informations de la Municipalité on parle de la Maison des Lionnes, j'espère que vous tous savez ce que c'est, elles organisent un premier marché solidaire le 6 décembre, mais il n'y a pas d'explications où cela va se faire, comment cela va se faire, donc je demande à notre Municipale qui s'occupe de ce volet de nous donner un peu plus d'explications. Merci.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Merci pour cette question, il est vrai que les informations vous les trouvez sur le site internet et sur d'autres lieux, mais je peux vous les donner ce soir : la Maison des Lionnes organise un marché de Noël sur le lieu de la maison, donc à la Rue du 1^{er} Mai 13 et ce marché de Noël est ouvert à tout le monde, donc hommes et femmes et vous y êtes bien entendu cordialement les bienvenus. Je suis à votre disposition pour d'autres questions et j'ai même quelques petits flyers par ici.

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je tenais juste à remercier la Municipalité pour ses réponses sur l'usage de l'IA dans l'administration, je suis heureuse d'apprendre que la directive sera modifiée pour sensibiliser le personnel à la consommation énergétique et à l'impact écologique de cet outil et je salue aussi l'objectif de donner des astuces au personnel pour les aider à réduire leur pollution numérique et l'objectif d'obtenir le label numérique responsable à moyen terme.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Je tenais à remercier la Municipalité pour la qualité de sa réponse par rapport à mon intervention relative au plan d'affectation communal PaCom avec l'étonnante surprise de constater que dans le cas que j'avais soulevé, le PaCom n'était pas appliqué, c'était un plot-twist comme on dit, je suis agréablement surpris et un peu inquiet aussi de voir que même le plan d'extension partiel au Corjon est donc le véritable coupable et aussi problématique. En tous cas merci d'avoir tenu compte et répondu de la bonne façon par rapport à mes questions à mon interpellation.

- **M. le Président**

Merci M. Montabert, la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant plus demandée, le point 5, communications de la Municipalité est clos.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Marie-Claude Kohler, présidente de la Cofin

- **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

La commission des finances s'est réunie lundi 10 novembre. Elle a examiné les incidences financières du préavis n° 91-2025 intitulé : « Bibliothèque dans les quartiers ».

Ce préavis vise la réalisation d'une bibliothèque ambulatoire se déplaçant dans les quartiers de Renens. Le projet s'inscrit dans la continuité de différentes actions hors murs et sa mise en place coïncide avec le 50^{ème} anniversaire de la bibliothèque, donc l'année prochaine.

Pour aller à la rencontre de la population, les bibliothécaires vont chevaucher un vélo cargo à assistance électrique. L'engin est équipé d'un caisson pouvant contenir une centaine d'ouvrages et des supports variés tels que des livres audio ou des DVD.

Les dépenses liées à ce préavis se décomposent en coûts uniques de CHF 72'900.- et en coûts de fonctionnement qui s'élèvent à CHF 27'400.- par an.

Les coûts uniques comprennent les charges d'exploitation des véhicules, l'acquisition de matériel, la communication ; les coûts de fonctionnement concernent les salaires et charges sociales, l'assurance et l'entretien des véhicules, la communication et les animations.

Les coûts uniques seront prélevés dans le Fonds Berty Michoud n° 9233.1001, fonds qui existe depuis bientôt quarante ans et provient d'un leg.

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission a accepté les incidences financières de ce préavis.

Par ailleurs, la commission des finances a été informée de l'acquisition, par la Commune, d'un bien immobilier sis à la rue de Lausanne 29 pour un montant de CHF 1'210'000.-. La Ville est déjà propriétaire de plusieurs parcelles dans ce quartier (deux villas situées à la rue de Lausanne 31 et 31b, de même que le bâtiment du SDIS à la rue de l'Avenir 4). Ainsi, c'est une forme « d'îlot communal » qui se consolide au cœur de Renens. Les futures transformations, comme la mise à niveau énergétique, les rénovations et l'utilisation du bâtiment feront l'objet d'une étude ultérieure.

- **M. le Président**

Merci Mme Kohler, J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée je clos la discussion et passe au point suivant, point 7.

7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

- **M. le Président**

Le Bureau n'a reçu aucune demande d'intervention de la CUAT, j'ouvre toutefois la discussion.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Étant moi-même membre de la CUAT avec différents projets ou en tous cas aménagements, je souhaiterais provoquer une séance de la CUAT. Je prie les membres de la commission de bien vouloir se réunir en fin de séance de Conseil pour déterminer une date, je vous remercie.

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt, la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant pas demandée, je clos ce point de l'ordre du jour, je passe au point 8.

8. **Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

- **M. le Président**

Je passe la parole à Mme Joliat pour le rapport de l'ARASOL

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Le Conseil Intercommunal de l'ARASOL s'est réuni à Ecublens le 23 septembre 2025 et à traité deux objets.

1- Réforme des Régions d'Action Sociale (RAS)

La réforme des RAS du canton de Vaud prévoit leur remplacement par sept Établissements Régionaux d'Action Sociale (ERAS) dès 2026, afin d'améliorer la gouvernance, la coordination entre action sociale, médico-social et l'efficacité territoriale. Cette transformation, qui ne provoquera ni fermeture de site ni suppression d'emploi, redéfinit la répartition des responsabilités entre canton et communes, tout en limitant la participation directe des conseils communaux. Elle vise à renforcer la détection précoce des besoins, la réactivité et la cohérence des services face à des défis actuels — vieillissement, santé psychique, pénurie de personnel et non-recours aux prestations. Sa mise en œuvre progressive (consultation jusqu'en 2025, adoption de la loi en 2026 et transfert au 1er janvier 2027) exigera une adaptation locale, notamment par la création de « caisses de résonance locales » pour maintenir le lien entre communes et ERAS. Si la réforme poursuit des objectifs louables d'efficacité et de coordination, une vigilance reste nécessaire pour garantir que l'accès aux prestations s'améliore réellement, que les professionnel-le-s disposent des moyens adéquats et que la voix des communes et des habitant-e-s continue d'être entendue.

2- Adoption du budget 2026

Le budget 2026 d'ARASOL conserve la même structure financière que les années précédentes, combinant financement cantonal (CSR, AAS, Unité de logement pour moitié, projets Clic Ensemble et Phoenix) et régional (Unité logement pour moitié, permanence juridique, appui social populationnel, centre de formation pratique et Porte d'Orientation Sociale). Il a été élaboré sans taux de renchérissement, en attente des décisions cantonales de fin 2025. Le Centre Social Régional prévoit une hausse de 10 % du nombre des dossiers financés (1'360 en 2026) et intègre les frais de fonctionnement via le prélèvement sur réserves. L'AAS maintient un haut niveau d'activité et poursuit la stratégie de renforcement des ressources internes. Les tâches régionales se concentrent sur l'engagement de personnel interne, le développement de l'Unité logement (avec demande de cofinancement), la revalorisation salariale, la permanence juridique, et le renforcement de l'appui social (+0,3 EPT). Le Centre de formation pratique, créé en 2025, est consolidé comme axe central d'intégration. Les projets Clic Ensemble (fracture numérique) et Appartements de transition se poursuivent grâce à des soutiens cantonaux et privés. En conclusion, malgré une légère hausse du financement total (CHF 511'900 en 2026 contre 510'400 en 2025), le coût par habitant diminue de CHF 7.27 à CHF 7.00, traduisant une stabilité budgétaire tout en préservant les postes essentiels.

- **M. le Président**

Merci Mme Joliat. J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je passe la parole à M. Guedes pour le rapport de l'ORPC.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

En date du 4 novembre 2025, l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile de l'Ouest lausannois s'est réunie au collège de la Plaine à Chavannes-près-Renens afin de voter deux préavis :

- Préavis 10/2021-2026 Budget 2026
- Préavis 11/2021-2026 Remplacement d'un véhicule

Préavis 10/2021-2026 Budget 2026

Le Budget 2026 était présenté en y incluant un déménagement dans de nouveaux locaux à Ecublens afin de regrouper au maximum les différents sites qui aujourd'hui se trouvent à Ecublens et Chavannes-près-Renens.

Le montant total du budget avec déménagement se montait à CHF 1'610'200.00 soit une augmentation de 11.56% par rapport au Budget de 2025.

Celui-ci avait été largement débattu lors de la Cogest de l'ORPC et n'a été approuvé qu'à 4 voix contre 3. Renens était contre un budget avec déménagement et a demandé un budget sans déménagement. Avec le déménagement, le coût total par habitant passerait de CHF 15.63 par habitant pour 2025 à CHF 17.01 pour 2026.

Lors de la séance du Conseil intercommunal, le CODIR de l'ORPC a présenté un amendement au Budget en y ôtant le déménagement pour une réduction du montant total de CHF 96'800.00.

Cet amendement est expliqué par le fait que les locaux sur lesquels la Protection Civile avait prévu de déménager ont été finalement attribués à une garderie.

Le nouveau montant budgété pour 2026 se monte donc à CHF 1'513'450.00 dont un montant de CHF 1'365'723 sera à charge des communes ce qui représente pour Renens un montant total de CHF 342'690.00. Cela fait un montant de CHF 15.89 par habitant, soit une légère augmentation de 1.68% par rapport au budget 2025.

Au point délibération, le budget a été voté, accepté et adopté à l'unanimité.

Une copie du budget ainsi que l'amendement se trouvent auprès du Bureau du Conseil au cas où vous désiriez le consulter.

Préavis 11/2021-2026 Remplacement d'un véhicule

Ce préavis demandait une allocation de CHF 59'000.00 TTC pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport de personnel et traction de remorques. Il viendra en remplacement d'un véhicule de 2004 qui n'est plus aux normes de conformité et par conséquent plus opérationnel.

Au point délibération, le préavis a été voté, accepté et adopté à l'unanimité.

Une copie du Préavis ainsi que les détails de l'offre se trouvent auprès du Bureau du Conseil.

La prochaine réunion de la commission intercommunale ORPC aura lieu le 19 mai 2026. Je vous remercie de votre attention.

- **M. le Président**

Merci M. Guedes, j'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je clos le point 8.

9. **Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

- **M. le Président**

Le bureau n'a reçu aucune communication, quelqu'un souhaite-t'il intervenir ? J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, nous passons au point suivant.

10. Dépôt de préavis, discussion préalable

➤ **Préavis N° 91-2025 – Bibliothèque dans les quartiers**

Date et lieu proposés pour la séance de Commission :

Jeudi 20 novembre 2025 à 20h, Bibliothèque de Renens

Présidence : Fourmi rouge - Mme Maria Sisto

Commissaires :

Fourmi rouge : M. Sébastien Maillard

Les Vert.e.s : M. Marc Chambaz, Mme Anne Cherbuin

PSR : M. Pierre Borloz, M. Richard Neal

PLR-PVL : M. Gérard Duperrex, M. Gabriel Borcard

UDC : M. Roland Delapierre

J'ouvre la discussion, la parole n'étant pas demandée, je clos la discussion et passe au point 11.

11. Motions Postulats Interpellations

• **M. le Président**

Le bureau du Conseil, en sa séance du 4 novembre dernier, n'a pas voté la recevabilité de la motion de M. Korkmaz intitulée : « *Vers un fumier équilibré pour la santé et la nature* », celle-ci ne répondant pas aux compétences du Conseil communal, selon l'article 55f de notre règlement. Toutefois, M. Korkmaz a souhaité transformer sa motion en postulat. J'invite M. Korkmaz à venir lire son postulat « *Vers un fumier équilibré pour la santé et la nature* ». Excusez-moi M. Korkmaz, je vais d'abord faire voter si le Conseil accepte la lecture du postulat. Le bureau a voté l'irrecevabilité de la motion, M. Korkmaz a souhaité transformer sa motion en postulat. Je réexplique, s'il vous plaît : comme le bureau du Conseil communal a voté l'irrecevabilité de la motion, maintenant le Conseil communal doit voter la recevabilité du postulat, selon le souhait de M. Korkmaz.

Celles et ceux qui acceptent déjà la recevabilité du postulat, merci de le faire par un levé de main, Madame, Monsieur les scrutateurs...

Merci de lever la main. La question est : vous acceptez la recevabilité du postulat pour qu'il soit lu au Conseil communal.

Celles et ceux qui acceptent la recevabilité du postulat qui sera lu au Conseil

Je vais préciser encore que M. Korkmaz ne transforme pas le titre ni les conclusions, ni le contenu, il transforme sa motion en postulat, parce que la motion n'était pas recevable.

Celles et ceux qui acceptent **29 pour**

Celles et ceux qui refusent S'il vous plaît nous sommes toujours en train de voter ! Celles et ceux qui refusent le postulat (seules quelques mains se lèvent).

C'est clair, c'est à la majorité que la recevabilité du postulat a été acceptée, M. Korkmaz, vous pouvez lire votre postulat. M. Korkmaz va lire son postulat et on ouvrira la discussion après.

• **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

***Motion* Postulat: Vers un fumier équilibré pour la santé et la nature**

Stop au plastique dans nos composts ! Un fumier sain pour la santé et la nature.

Actuellement, la collecte des déchets organiques est entachée par une présence massive de plastique, nuisible à la santé publique et à l'environnement. Les photos à l'appui illustrent ce constat

alarmant. Un véritable compostage, ne devrait pas contenir des légumes cuits ou autres aliments déjà cuits.



Cette situation est préoccupante, car elle impacte directement la qualité de vie des habitants et la préservation de notre écosystème. Je demande aux autorités de prendre des mesures concrètes pour :

1. Remplacer les composts actuels par une solution de fumier naturel, en partenariat avec des agriculteurs locaux.
2. Mettre en place des lieux de stockage accessibles et sécurisés pour le fumier, tels que des boxes fermés de 3 à 4 mètres carrés.

Il est essentiel de promouvoir un compostage respectueux des règles élémentaires pour protéger la nature et la santé publique. Malheureusement, force est de constater que la population n'est pas encore prête à adopter ces bonnes pratiques.

Les règles actuelles sont insuffisantes pour empêcher la présence de plastique dans les composts. Il est temps de passer à l'action pour améliorer la qualité de vie des habitants, préserver la terre et la nature, et garantir la santé des consommateurs de produits issus de nos jardins.

~~Cette motion~~ Ce postulat vise à impulser un changement positif et durable pour notre communauté. Je compte sur votre soutien pour faire de cette initiative une réalité.

- **M. le Président**

Merci M. Korkmaz, j'ouvre la discussion sur ce postulat

- **Mme Roxane Gubler, Les Vert.e.s**

Je ne suis pas sûre de comprendre ce que vous demandez, vous voulez qu'avec nos bio déchets on ne fasse plus du compost comme on le fait actuellement, mais qu'on fasse du fumier ? Moi c'est comme ça que je l'ai compris et j'ai l'impression que c'est encore plus compliqué parce que si déjà maintenant on n'arrive pas à avoir des bio déchets sans plastique pour faire du compost, on n'arrivera pas à en faire du fumier, c'est encore plus restrictif comme processus, donc pour moi ce n'est pas très logique.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Cher M. Korkmaz, vous le savez déjà, je soutiens ce genre de démarche. Toutefois nous sommes en ville, pour répondre peut-être à votre question, j'imagine que la question n'est pas de faire du fumier avec du compost, mais d'utiliser du fumier pris dans des fermes pour alimenter les jardins. C'est pour moi tout à fait irréalisable dans le fait où le fumier, même contenu à l'extérieur, émet énormément de gaz, pour ne pas dire des gaz très odorants. Je vous laisse imaginer ça en bas de vos fenêtres, je ne suis pas sûr que vous soyez très contents ! Dans le cas où M. Korkmaz désire du fumier pour son jardin c'est tout à fait possible de le faire, mais il ne faut pas oublier qu'il y a une incidence financière à ce postulat, puisque le fumier ne s'acquiert pas gratuitement auprès des paysans, mais c'est un bien qu'on échange contre une forme pécuniaire. Je vous invite donc à refuser ce postulat.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Juste encore quelques précisions concernant le lieu où on peut trouver les paysans qui peuvent nous livrer dans la région, on a déjà contacté deux agriculteurs qui peuvent, qui sont prêts à nous livrer du fumier, mais des fumiers qui sont déjà travaillés depuis plusieurs années, qui ont passé l'hiver et l'été, ce ne sont pas des fumiers qui vont déranger et faire des nuisances, des odeurs quelconques, ce sont des fumiers qui sont déjà prêts à utiliser, c'est ça que l'on doit prévoir à travailler avec les paysans, les agriculteurs qui sont à proximité.

- **M. Pierre Borloz, PSR**

M. Korkmaz, le compost n'est peut-être pas bon pour le jardin vu les photos que vous avez montrées, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ce n'est pas une question de compost, c'est une question d'éducation des gens. On présente le même problème avec le verre, avec le papier ou avec les poubelles. Ça c'est un constat que vous pouvez regarder dans chaque immeuble. Maintenant, à la place de fumier, je ne pense pas que le fumier soit la meilleure chose pour faire pousser des fruits ou des légumes que l'on va manger, le terreau non plus, vu que cela contient de la tourbe et que la tourbe devrait être totalement protégée. Ce que je vous propose d'avancer comme hypothèse, éventuellement, c'est de trouver un lombriculteur, il y en a un en Suisse, en Suisse romande il y a eu un passage dans « Passe-moi les jumelles » à ce sujet, très intéressant et la lombriculture pourrait nous aider à améliorer la qualité de nos jardins potagers, privés ou publics.

- **Mme Angela Thode, Les Vert.e.s**

A l'attention de M. Korkmaz, je suis tout à fait pour le compost en général ainsi que le compost de fumier, ce que chacun, chaque jardinier peut faire soi-même. Par contre, je ne pense pas que ce soit une bonne chose de remplacer notre compost que l'on peut commander, que chaque personne à Renens peut commander par du compost de fumier. Je m'explique : pour être allée chercher plusieurs fois du compost chez les fermiers, il y a d'autres problèmes avec le compost de fumier, c'est qu'il y a souvent des antibiotiques qui sont donnés à tous les animaux, donc cela crée aussi d'autres problématiques. Je vous invite à refuser ceci, toutefois, bien sûr, chaque jardinier qui le souhaite peut très bien aller chercher son fumier lui-même.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

J'aimerais juste intervenir sur la forme. Alors, oui, on a transformé une motion en postulat, très bien, mais on n'a pas changé le texte du tout, ni les demandes. Or, les demandes dans un postulat cela ne peut pas être de remplacer les composts et mettre en place des lieux accessibles etc... Vous pouvez nous demander d'étudier la possibilité de le faire et on fera un rapport si c'est possible ou pas, mais vous ne pouvez pas, avec un postulat, nous demander de le faire.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

D'après ce que je vois, il y a pas mal de gens qui s'intéressent à ce sujet-là, c'est pour ça que je propose qu'on nomme une commission pour pouvoir débattre, discuter là-dessus et aller plus dans les détails.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je propose qu'on vote sur un non-renvoi de ce « motion-postulat » parce que je ne sais plus comment l'appeler, parce que comme le dit très bien Mme Zurcher-Maquignaz les mots n'ont pas changé. Que l'on vote simplement pour un non-renvoi en Municipalité, pour en fait le classer sans suite. Et si M. Korkmaz revient avec un texte qui tient la forme de nos débats et d'une proposition de motion ou d'interpellation ou de simple question, on pourra toujours rediscuter.

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR-PVL**

Effectivement, moi je n'ai pas tellement envie d'aller en commission pour ça, je crois qu'on est tous un peu d'accord là-dessus. Cela part d'une bonne intention qui est décrite en introduction,

à savoir la présence de plastiques, ces plastiques on les retrouve dans les poubelles, puis quand il y a les ramassages, cela se trouve plus loin et cela doit être trié. Par contre, plus loin c'est compliqué parce qu'on mélange les déchets organiques et les composts et les déchets organiques, il y a une partie qui est effectivement compostée et une partie qui est méthanisée, si cela se fait toujours comme ça. En fait, moi je propose qu'on en reste là pour ça et que peut-être M. Korkmaz s'il a envie avec ça qu'il cible un petit peu mieux et qu'il vienne avec quelque chose d'un petit peu plus clair, parce que moi je suis un peu comme mes premiers préopinants, je ne comprends pas non plus tout bien ce qu'on va faire, si c'est tous les déchets organiques, si c'est que les composts etc... Et je crois qu'on n'a pas besoin d'aller en commission pour ça, il faut faire un petit texte et voilà...

- **M. le Président**

Merci M. Dupuis, M. Korkmaz, vous avez demandé la formation d'une commission 1/10^{ème} des membres du Conseil communal est nécessaire pour former... Alors, il y a une motion d'ordre de M. Roscigno, est-ce que vous pouvez revenir (au micro) s'il vous plaît pour bien reformuler votre motion d'ordre.

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

Je fais une motion d'ordre : le renvoi tout simplement de ce postulat/motion ou motion/postulat

- **M. le Président**

Merci, donc, le non-renvoi ni à la Municipalité ni à une commission. Merci beaucoup, donc je fais voter la motion d'ordre de M. Roscigno, je vais la formuler comme ça :

Le non-renvoi du postulat de M. Korkmaz ni à la Municipalité, ni aux commissaires.

M. Korkmaz, la motion d'ordre prime sur tout le reste. On vote d'abord la motion d'ordre.

Celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre de M. Roscigno

Celles et ceux qui la refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

C'EST A UNE LARGE MAJORITE LE POSTULAT N'EST PAS RENVOYE NI EN MUNICIPALITE NI A UNE COMMISSION POUR ETUDE

Postulats

- **M. le Président**

J'invite Mme Stéphanie Negri Capt pour le développement de son postulat intitulé : « Pour assurer une mobilité en toute sécurité et pour tous les usagers au sein du réseau routier communal »

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vais vous développer le postulat que vous avez, j'imagine, tous reçu.

Titre : Pour assurer une mobilité en toute sécurité et pour tous les usagers au sein du réseau routier communal

Dans une ville en pleine mutation, les défis en lien avec la mobilité sont complexes mais néanmoins passionnants : en l'espace de quelques années, notre commune s'est dotée d'une gare d'importance stratégique au niveau national et attend impatiemment l'arrivée du tram et du bus à haut niveau de service, ayant nécessité des travaux conséquents sur des axes communaux fréquentés.

Si les aménagements des routes concernées par ces nouveaux moyens de transports ont pu être anticipés et réfléchis en cohérence avec l'utilisation du réseau routier par tous types d'usagers, cela n'est pas représentatif de l'ensemble des routes et chemins de Renens.

La croissance démographique régionale a eu comme incidence l'augmentation du nombre de véhicules empruntant le réseau routier communal, de manière conséquente dans certains quartiers, accompagné parfois du dépassement de la vitesse maximale préconisée, créant une insécurité parmi les habitants concernés. Si des efforts ont été réalisés pour diminuer voire pour abolir le passage de véhicules dans l'espace public, tel le projet du parc des Côtes, il n'en reste pas moins que certaines routes communales sont, aujourd'hui encore, jugées comme peu sûres, le nombre d'interventions au sein de ce conseil relatifs à la sécurité et aux aménagements routiers ne pouvant que le confirmer.

Différents outils sont mis à disposition des autorités pour solutionner les difficultés imposées par l'accroissement et la diversité du trafic ; parmi ceux-ci, les normes VSS (acronyme en langue allemande de l'[Association suisse des professionnels de la route et des transports](#)) qui ont pour objectif de fournir les bases scientifiques et des directives pratiques pour le développement d'une infrastructure routière et de transport sûre, durable, innovante, et répondant aux besoins sociétaux. Ces normes visent à uniformiser les pratiques à travers la Suisse, à garantir la sécurité de tous les usagers - y compris les personnes handicapées - et à contribuer à la mobilité durable en intégrant des aspects techniques, économiques et écologiques dans la conception et la maintenance des infrastructures.

Les distances de sécurité minimales à observer pour le croisement des différents usagers de la route, qu'ils soient piétons, véhicules à 2 roues ou plus, motorisés ou non y sont par exemple décrites et servent de référence pour une mise en pratique sur le terrain. Sur le territoire communal, il a été récemment protocolé par la PolOuest que ces distances ne sont pas toujours respectées, par exemple pour le croisement entre des piétons et un véhicule motorisé, sur un axe régulièrement utilisé par des enfants pour le trajet scolaire.

Récemment, les habitants de la rue du Lac ont sollicité la Municipalité pour signaler leur insatisfaction vis-à-vis du trafic toujours plus important ; cette demande a eu pour réponse un aménagement temporaire d'une durée de 6 mois en créant une impasse pouvant être rendue définitive à la suite des résultats obtenus lors de la période d'observation. Compte tenu des signalements récurrents émanant de plusieurs quartiers de la ville, la démarche consistant à identifier les situations potentiellement problématiques sur le réseau routier communal s'avère pleinement justifiée, afin d'anticiper les enjeux de cohabitation entre les différents modes de transport.

Par ailleurs, dans le rapport « Marchabilité et santé » édité en 2022 par l'association actif-traffic qui encourage une politique des transports durable et incite la mobilité piétonne dans le cadre de la planification des transports, les potentiels d'amélioration de notre ville en comparaison avec les 16 autres villes suisses analysées concernent les cheminements pédestres et ceux continus pour se rendre à l'école ; ces derniers doivent être rendus sûrs et attrayants afin de favoriser le déplacement à pied des enfants, considérés comme la population la plus vulnérable du réseau.

Fort de ces constatations, comment convaincre les citoyens de favoriser la marchabilité et le vivre-ensemble si les conditions actuelles ne permettent pas une circulation sereine de l'ensemble des usagers, pour toute sorte de mobilité, tel que le demande le préavis 43 « Politique de l'activité physique et du sport ? » et le postulat de Mme Kohler « A Renens, on marche et ça marche ! » déposé en avril dernier ?

En considération de ces différents éléments, je prie la Municipalité de bien vouloir :

Conclusion :

- 1) établir un inventaire du réseau routier communal où les distances minimales de sécurité préconisées en cas de croisement des divers usagers - piétons et véhicules - selon les normes VSS y relatives ne sont pas respectées
- 2) dresser un rapport comprenant des propositions d'aménagements voire des critères d'accessibilité afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers empruntant le réseau routier communal conformément aux exigences des normes VSS idoines.

J'en profite, en lien avec cette thématique de remercier MM. Boris Michel et Daniel Binggeli de la section trafic de la PolOuest d'avoir pris en compte les problématiques relatives à la fréquentation conjointe des piétons et véhicules au chemin de St-Georges en proposant des aménagements permettant d'assurer le bien vivre ensemble si cher à notre Commune et à notre Municipalité.

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt, j'ouvre la discussion sur ce développement de postulat.

La parole n'étant pas demandée, je sou mets au vote le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Celles et ceux qui l'acceptent le font par un levé de mains

Celles et ceux qui le refusent

Celles et ceux qui s'abstiennent

**C'EST A UNE LARGE MAJORITE QUE LE POSTULAT EST RENVOYE EN MUNICIPALITE
POUR ETUDE ET RAPPORT**

Je passe maintenant au point des interpellations, Je passe la parole à Mme Verena Berseth pour son interpellation.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Ce soir je suis extrêmement polie, parce que je suis le porte-parole des travailleurs du CSR de Renens et environs.

Approchée par des travailleurs et travailleuses du CSR et pour des bénéficiaires je tiens à m'exprimer au sein de ce conseil communal afin de signaler une situation grave au niveau du CSR.

Je sais bien, que ce n'est pas seulement la Ville de Renens concernée par cette problématique, que les villes voisines aussi, mais j'invite la municipalité et à ce conseil communal à agir en urgence.

Les problèmes récurrents au sein du CSR sont de l'ordre suivant :

- a) De l'ordre organisationnel, problème de gouvernance et management (trop de managers et un manque de personnel pour accomplir la mission) :
- b) Des décisions prises puis contre-décisions : exemple des décision non protocolées par la Direction. Des décisions non protocolées par ta direction sont ensuite ignorées ou contredites par d'autres décisions, générant une insécurité constante. Bricolage
- c) De travaux de plusieurs (Groupes de Travaux) restés sans suite. Des suites données à des supervisions qui ne correspondent pas aux besoins de collaborateurs.
- d) Un manque de planification/anticipation: pas d'anticipation pour assurer les remplacements, départs à la retraite non remplacés avant le départ des collaborateurs, même plusieurs mois plus tard, congés maternité non remplacés, absences maladie non remplacées.
- e) Un nombre de cadres, directeurs adjoints multiples avec une disproportionnalité (en regard des équipes terrain), cadres dont on ignore le travail (4 directeurs adjoints peu visibles sur le terrain). Les cadres de la direction sont dans un autre bâtiment, éloignés des lieux d'accueil des bénéficiaires, également éloignés de la réalité et du travail nécessaire pour accomplir la mission.
- f) Certains cadres critiquent leurs collègues ce qui porte atteinte aux personnes mises en accusation, un climat de méfiance/manque de confiance envers la direction se développe de cette manière.

- g) Minimisation des souffrances et de la charge ingérable de travail (manque de compréhension). La hiérarchie individualise un problème collectif dû à la surcharge et manque d'organisation.

Des conditions de travail

- Une surcharge permanente accentuée par des périodes de remplacements, les dossiers sont répartis sur les collaborateurs en place. Un épuisement généralisé avec fragilisation de la santé. Les personnes malades sont jugées à titre individuel sans tenir compte de la problématique collective de surcharge.
- Ne pas pouvoir réaliser son travail affecte la santé des collaborateurs, insatisfaits et démoralisés de ne pas pouvoir assurer la mission liée à leur engagement.
- Un manque de considération et de méconnaissance du travail effectué (exemple : notion de dossiers dormants ne correspondant pas à la réalité) et manque des référents métiers expérimentés
- Une communication non efficiente, une iniquité de traitement dans les dossiers par *manque d'un dispositif de répartition et des procédures claires*.
- La formation des nouveaux collaborateurs est négligée, les décharges ne sont pas mises en œuvre, les formatrices sont surchargées sans dispense et la formation se trouve en danger
- La qualité du travail souffre de la surcharge : le suivi des bénéficiaires n'est plus garanti ce qui représente un risque de détérioration de la situation de la population demandeuse d'aide.

Problèmes de management

Le personnel en arrêt de travail, pas ou peu soutenu au retour (pas de bienveillance/indifférence). Les problèmes de maladie ne sont pas des problématiques individuelles uniquement mais sont dues également à des très mauvaises conditions de travail collectif. Absence de démocratie. Les collaborateurs convoqués par la direction suite à leurs propos tenus lors de colloques/séances de travail, convocation pour modifier des entretiens de collaboration. Exprimer son opinion entraîne des convocations et recadrages (censure), les valeurs revendiquées par l'institution tel que le respect du droit d'exprimer son opinion ne sont pas respectées.

- Le rôle de la RH à définir, absente jusqu'ici, pourtant en place depuis fin 2024, elle pourrait être une personne ressource pour les équipes.

Demandes :

- nous demandons la réalisation d'un audit externe au CSR
- nous demandons à la COGEST d'agir et de produire un rapport aux municipalités concernées
- nous demandons au conseil intercommunal d'agir.
- nous demandons à nos délégués au conseil intercommunal de nous informer sur ces problématiques.

Ma prochaine interpellation concernera les bénéficiaires de l'aide sociale, il est clair que si les travailleurs sociaux ne sont pas à l'aise dans leur travail, ils ont de la peine à être « cool » avec les demandeurs.

- **M. le Président**

Merci Mme Berseth, j'ouvre la discussion.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bien, cela fait une très très longue interpellation sur laquelle je vais dire un certain nombre de choses. Je suis d'ailleurs très surprise par le contenu de cette interpellation, parce que j'ai sous les yeux un courrier du syndicat Sud, qui date du 12 août qui contient exactement les mêmes propos et ce courrier a fait l'objet d'un traitement. Donc, moi j'aurais trouvé adapté que, dans votre interpellation, vous fassiez également état du traitement que l'interpellation de Sud a l'Arasol a

eue, parce qu'il s'est passé des choses depuis le mois d'août. Vos propos vous appartiennent, et surtout, ils appartiennent aux personnes qui se sont plaintes auprès de vous, moi je ne suis pas dans les équipes, donc il y a probablement de la souffrance comme il y en a dans toutes les équipes de travail, en particulier le travail social ces temps, après, il y a aussi une commission du personnel à l'Arasol et il y a un certain nombre de choses qui se passent entre le personnel, la commission du personnel et la direction. Voilà, donc pour moi, je pense que c'est toujours utile de s'intéresser aux conditions de travail et de vérifier que tout se passe bien, moi je vais transmettre cette interpellation à la direction de l'Arasol pour savoir ce qu'ils peuvent dire de plus que ce qui a déjà été fait suite au courrier du syndicat Sud qui date du 12 août dernier. Je pense quand même qu'il faut faire attention, je pense qu'il y a un certain nombre de réalités et il y a un certain type de management, il y a aussi une réalité sociale, il y a l'augmentation aussi de ce que l'on appelle l'appui social populationnel qui n'est pas pris en compte dans le financement du Canton auquel l'Arasol essaie de répondre avec la porte d'orientation sociale, donc il est vrai qu'il ne faut pas réduire l'ensemble du fonctionnement de l'Arasol aux propos qui ont été tenus ce soir, je pense qu'il y a vraiment besoin d'éclaircir un certain nombre de choses et surtout de vérifier d'où viennent ces plaintes, est-ce qu'elles représentent une majorité ou quelques personnes à l'Arasol. Moi ce que je vais faire, c'est que je vais transmettre à la direction et après je pense que le Conseil intercommunal de l'Arasol fera son travail. Je vous remercie.

- **M. le Président**

Merci Mme Clerc. La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant pas demandée, oui Mme Berseth.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Je voudrais juste remercier la Municipalité pour sa réponse.

- **M. le Président**

Merci Mme Berseth. Avant de continuer sur les interpellations, je passe la parole à M. Ungurian pour le dépôt de son postulat, titre et conclusions

Postulat

- **M. Axel Ungurian, Les Vert.e.s**

Titre: Quid d'une stratégie et de mise en œuvre pour le développement et la promotion économique et la diversité des PME de notre ville. Ainsi que du développement de son attraction touristique.

Conclusion : le présent postulat demande à la Municipalité :

- Un bilan des actions entreprises ces 5 dernières années à des fins de promotion économique
- De mettre en place et de développer une solide stratégie en matière de développement et de promotion économique et de diversité des PME de la ville de Renens
- D'offrir un terreau fertile à l'économie linéaire et des start up orientées « Care »
- De développer l'attraction touristique, y compris d'affaires & conférences, de notre ville

- **M. le Président**

Merci M. Ungurian, Je passe la parole à Mme Negri Capt pour l'interpellation de la commission du préavis 87-2025.

Interpellation :

Je vais en préambule annoncer, comme cela a été dit par le Président, cette interpellation est déposée par l'ensemble des membres qui ont fait partie de la commission du préavis 87-2025,

elle se veut, je ne vais pas dire « apolitique » parce que ce serait hors contexte, mais elle se veut regroupée de toutes les couleurs politiques représentées au sein de ce Conseil. Je salue les interactions que nous avons eues, autant pendant les quatre séances et également les membres qui ont fait partie des différents débats. Les personnes qui ont été consultées ce sont les personnes qui ont participé à la dernière séance, soit la 4^{ème}. Je vais les citer parce que tiens aussi à les remercier chaleureusement il s'agit de Mme Marie-Claude Kohler, M. Gérard Duperrex, M. Simon Favre, M. Silvio Torriani, Mme Angela Thode, M. Pierre Borloz, M. François Delaquis, M. Colin Métraux et moi-même.

Interpellation sur le personnel de la ville de Renens "Hors fonctionnaire"

Lors des séances dédiées au préavis 87 relatif à la révision du statut du personnel communal, il a été relevé diverses interrogations sur les modalités d'engagement ainsi que sur le traitement de personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire.

Ces thématiques n'étant pas concernées directement par le préavis mentionné, il a été convenu par l'ensemble des membres de la commission de déposer la présente interpellation afin d'éclaircir les conditions d'employabilité de ces employés à caractères particuliers pour diverses raisons.

Le rapport de gestion annuel classe le personnel hors statut comme suit :

- le personnel auxiliaire
- le personnel temporaire
- les stagiaires
- les apprentis
- le personnel hors effectif

Ainsi, nous demandons pour chacune des catégories :

- quelle(s) directive(s) s'appliquent (une directive, des directives par dicastère etc.)?
- quel est le type de contrat proposé (CO, durée déterminée, indéterminée)?
- le mode rémunération (salaire + affiliation assurances sociales, 2ème pilier, etc.)?
- les avantages accessoires proposés (avantages sociaux tels que l'abonnement à la piscine, le plan de mobilité, la participation à la soirée de Noël du personnel, etc.)?
- le mode rémunération (à l'heure, temps partiel etc.)?
- lorsque les contrats de durée déterminée s'enchaînent, pour quelle raison ne pas mettre le personnel au bénéfice d'un contrat de durée indéterminée?
- la définition de stagiaire est-elle uniforme pour l'ensemble de l'administration, combien y en-a-t-il ? quel type d'accompagnement est-il prévu et avec quelle(s) institution(s)?
- à partir de quand (volume, type d'activité, etc.) est-il proposé à un employé de passer en poste fixe ?
- pour la catégorie du personnel temporaire s'agit-il du personnel engagé par des entreprises temporaires soumis à la CCT de la branche ?
- sachant que certains postes ont vu leur nombre d'heure considérablement augmenté l'année dernière, est-il économiquement et socialement plus avantageux de créer un poste fixe ?

Nous remercions la Municipalité pour le traitement de cette interpellation.

• **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt, j'ouvre la discussion.

• **Mme Marie-Claude Kohler, Les Vert.e.s**

Je serai brève. Mme Negri Capt a pris soin de nommer tous les commissaires par le jeu des absences et des remplacements, pour que l'on soit absolument complets, j'aimerais encore signaler qu'il y avait Mme Rossel qui a aussi participé à cette commission et M. Delaquis, comme ça tout le monde est nommé.

- **M. le Président**

La discussion est toujours ouverte sur ce point, la parole n'étant plus demandée, je passe la parole à M. Colin Métraux pour son interpellation.

Interpellation :

- **M. Colin Métraux, UDC**

Décidément, on se voit souvent ce soir.

Soutien de la Ville de Renens à l'association Les Lents et à son lieu "La Demeure" : un appui communal sous question

L'association Les Lents, installée sur la friche de Malley, affirme sur son site internet bénéficier du soutien de la Ville de Renens. Elle y présente son projet La Demeure comme un lieu d'échanges, de création et de partage, mettant en avant des activités à visée communautaire telles que des séances de yoga, des ateliers participatifs, ou encore des moments conviviaux favorisant la cohésion sociale. Toutefois, cette image flatteuse contraste fortement avec la réalité observée sur le terrain et relayée dans l'espace public notamment les réseaux sociaux.

Une vidéo promotionnelle publiée par l'association elle-même montre un espace lumineux et harmonieux, où se côtoient travail manuel, méditation et créativité. L'impression qui s'en dégage est celle d'un lieu serein, dynamique et inclusif. Mais une autre vidéo, publiée récemment par la section lausannoise de l'UDC et tournée sur le même site, révèle une tout autre atmosphère : on y voit un espace peu animé, où les activités structurées semblent absentes, et où l'encadrement paraît inexistant. Plusieurs témoignages publics et observations d'habitants du quartier soulignent d'ailleurs le caractère informel du lieu et l'impression qu'il fonctionne sans supervision claire ni projet véritablement orienté vers l'insertion ou la participation communautaire. De plus, je peux affirmer, m'y étant rendu, qu'une consommation de produits illicites tel que le cannabis est faite sur et autour des lieux .

Dès lors, une question s'impose : comment la Ville de Renens peut-elle continuer à soutenir, financièrement ou symboliquement, une structure dont la réalité du terrain semble si éloignée des objectifs qu'elle affiche ? La Municipalité, par son appui, cautionne-t-elle indirectement un projet dont l'utilité publique est incertaine ?

Ce décalage entre communication et réalité appelle un réexamen approfondi de la politique municipale de soutien aux associations. Il en va non seulement de la crédibilité de la Ville, mais également du bon usage des fonds publics.

Ainsi, je prie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelle est la nature exacte du soutien apporté par la Ville de Renens à l'association Les Lents et le cas échéant à combien s'élève le montant total de ce soutien ?
2. Quels critères ont présidé à l'octroi de cette aide ?
3. La Municipalité a-t-elle procédé à une évaluation sur place du fonctionnement réel de La Demeure et des activités effectivement menées ?
4. La municipalité est-elle au courant de la consommation de drogue au sein et aux abords des lieux ?
5. La Municipalité a-t-elle visionné la vidéo publiée par la section lausannoise de l'UDC ? Si oui, quelles conclusions en tire-t-elle quant à la conformité du lieu avec les objectifs affichés par l'association
6. Quelles garanties la Municipalité entend-elle apporter pour s'assurer que les associations qu'elle soutient agissent réellement dans une logique d'intégration, de participation citoyenne et de respect des valeurs communes ?
7. Envisage-t-elle de réévaluer le soutien accordé à Les Lents à la lumière de ces constats?

Je vous remercie.

- **M. le Président**

Merci, j'ouvre la discussion

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Bien, merci pour votre question. Je ne sais pas si vous connaissez Bruno Latour c'est un sociologue qui a créé ce qu'on appelle, ce qu'il a nommé « l'école des controverses » c'est-à-dire que quand une réalité est controversée, cela veut dire que certaines personnes en disent un certain nombre de choses et, en l'occurrence sur ce qui s'est passé sur la friche de Malley, des personnes se sont plaintes des nuisances et effectivement du comportement des personnes qui étaient là et d'autres ont dit d'autres choses, on dit, notamment, qu'il y avait, comme d'ailleurs tout à l'heure Carole Castillo l'a dit, des personnes dans une très grande précarité et qu'effectivement il fallait venir en aide à ces personnes. Je pense qu'on ne va jamais réussir à mettre d'accord ces deux visions, on interprète ce que l'on voit sur la friche de Malley d'une certaine manière et ensuite, forcément il y a des personnes qui ne sont pas d'accord, qui se plaignent de cette interprétation et qui en proposent une autre. C'est ce que Bruno Latour appelle « la cartographie des controverses », c'est-à-dire que quand on tire le fil des arguments, on découvre les intérêts des uns et des autres. Il ne m'appartient pas de trancher là-dessus. Par contre, ce que j'ai envie de vous dire c'est qu'effectivement la Ville de Renens a un tout petit peu soutenu l'association Les Lents par, d'une part, un soutien financier qui date de je ne sais plus quelle année, qui a été octroyé par la Cise, c'est un choix de la Cise, les personnes qui sont ici à la Cise pourront mieux expliquer que moi pourquoi elles ont octroyé ce soutien en lien avec des activités qui avaient une visée sociale, c'est-à-dire des activités créatives et en même temps un accueil à très bas seuil pour les personnes qui ne savent pas où aller en journée avec une visée, d'une part, de leur offrir du réconfort, dans certains cas, éventuellement, une orientation, mais il y a des personnes qui sont dans des situations statutaires qui font que l'intégration est assez vite limitée. Mais disons que, par souci d'humanité, de leur offrir un lieu où simplement elles peuvent se tenir en journée, être moins seules, être renseignées si elles le souhaitent. Et, peut-être, pour les personnes que les nuisances inquiètent et à juste titre, je dirais que c'est aussi un lieu où pendant que les personnes sont là, elles ne sont pas ailleurs en train d'éventuellement amener des nuisances ou en tous cas déranger la population. Je pense que c'est d'utilité publique aussi quand des personnes sont accueillies quelque part, elles ne sont pas dans l'errance ailleurs, éventuellement à déranger aussi la population. Le premier soutien financier de la Cise qui est représentée ici pourra peut-être expliquer sa nature, parce que moi je l'ai oublié et le tout dernier soutien financier que la Ville a accordé, que vous avez pu lire dans la réponse à l'interpellation Mauch et Schneider, vise à soutenir La Demeure dans la recherche d'un nouveau lieu, puisqu'ils doivent quitter Malley, ça, c'est acté, c'est accepté. La Demeure a fait un appel de fonds pour trouver un nouveau lieu qui sera peut-être à Lausanne, qui sera peut-être à Pully, qui sera peut-être dans une autre commune, mais pour lesquelles leur souhait est de pouvoir offrir des conditions d'un accueil à très bas seuil pour des personnes en grande précarité. Je crois avoir, par ce biais-là, répondu à votre interpellation.

- **M. Colin Métraux, UDC**

Merci à la Municipalité pour cette réponse. Toutefois, j'attends peut-être toujours la réponse : est-ce que vous comptez réévaluer ce soutien ou non à la suite des faits mis en lumière ou pas du tout ?

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

Une partie de ce soutien a été octroyé je crois il y a deux ans, donc je pense que c'est impossible de réévaluer ce soutien et de toute façon, comme je l'ai dit, il ne m'appartient pas et le soutien que nous avons décidé d'accorder parce que, justement, nous ne pouvons pas leur accorder autre chose, nous ne pouvons pas leur proposer de lieu, à priori a été décidé par la Municipalité, et nous n'envisageons pas de le réévaluer.

- **M. Oumar Niang, Municipal**

Concernant la Cise, il y a deux ans de cela, nous avons reçu une demande de La Demeure au mois d'octobre pour demander de les aider à finir l'année car il y avait une forte demande et donc la Cise a accepté d'accompagner la fin d'un budget autour de CHF 6'000.00

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Et j'aimerais apporter la parole que nous avons sur ces gens. On a beaucoup de respect pour Les Lents, j'aimerais le dire ici. Ce sont des gens, notamment il y a une des personnes qui passe ses journées là-bas, bénévolement pour tenter d'améliorer le sort de ces personnes qui, en raison de situations particulièrement difficiles dans leurs pays, viennent ici en espérant autre chose et personne, je crois, ne peut rester totalement indifférent à ces besoins-là, ils sont réels, évidents et je pense qu'ils ne s'atténueront pas dans le futur. Sur le site évoqué, effectivement, il y a un accueil qui est proposé, ces personnes se sont fait « dépasser » par l'ampleur de la demande. Aujourd'hui il faut que l'on trouve de nouvelles manières de les accompagner. Mais j'aimerais juste saluer Les Lents, qui étaient du reste, devant ce Conseil communal il y a quelques semaines, ils étaient venus se présenter à l'entrée pour dire qu'on est en recherche de solutions pour toutes ces personnes-là. Pour nous c'est une déchirure que devoir trouver une solution à des problèmes aussi essentiels et c'est vrai que par rapport à ce nouveau quartier qui se met en place, on doit trouver des solutions pour que et les nouveaux habitants et ces personnes qui sont là trouvent un lieu et pour l'instant, comme dit par mes préopinants, on n'a pas encore la solution mais le problème est bien réel.

- **M. le Président**

Merci M. Clément. La discussion est toujours ouverte. La parole n'étant plus demandée, avant de passer au point suivant je demande à M. Ungurian de bien déposer le développement de son postulat au plus tard le lundi 1^{er} décembre à midi, merci. Je passe au point suivant de l'ordre du jour questions propositions individuelles et divers.

12. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. le Président**

J'invite Mme Negri Capt à poser sa question. (M. Korkmaz intervient depuis sa place) M. Korkmaz vous avez déposé une question, c'est après. On est au point 12. Les questions sont au point 12 et on vient de commencer ce point. (M. Korkmaz intervient depuis sa place) Alors Mme Negri Capt, excusez-moi, je vais inviter M. Korkmaz à venir il va déposer un dépôt de motion....

- **M. Ali Korkmaz**

Oui, M. le Président, c'était au point 11 et vous êtes passé directement au point 12, je veux juste d'abord, M. le Président, que tout à l'heure j'ai demandé la parole, avant les votes on a droit à la parole, ce n'est pas professionnel du tout de ne pas donner la parole avant la motion d'ordre, je voulais demander tout simplement un vote nominal, c'est pour ça que je voulais demander avant M. Roscigno pour faire un vote nominal, alors il n'y avait pas beaucoup de différence, c'est pour ça que j'ai demandé (la parole) et vous ne me l'avez pas donnée, vous avez usé aussi un peu, je veux dire abusé aussi un peu, ce n'est pas démocratique du tout de ne pas donner la parole avant le vote, n'importe quel vote, même si c'est une motion on doit s'exprimer. Maintenant vous n'allez pas facilement vous débarrasser de moi, je reviens avec une autre motion, cette fois-ci.

Titre: Un second lieu de plein air récréatif et convivial c'est n'est pas du luxe pour la commune de Renens.

Conclusion: les habitants ont la possibilité, en toute convivialité, de célébrer leurs fêtes de familles et rassembler leurs amis. Les jardiniers et habitants de la commune seraient reconnaissants de penser à leurs espaces de loisirs et de convivialité.

Je la développerai la prochaine fois au mois de décembre pour que M. Roscigno revienne faire une motion d'ordre pour la balayer. Pas de problème, j'ai l'habitude, n'oubliez pas que...

- **M. le Président**

M. Korkmaz, s'il vous plaît

- **M. Ali Korkmaz**

N'oubliez pas que vous jugez, tout le monde nous regarde

- **M. le Président**

M. Korkmaz, s'il vous plaît un peu de retenue.

- **M. Ali Korkmaz**

Excusez-moi, excusez-moi après il ne faut pas venir ici pleurer parce que vous n'êtes pas élu aux législatives, vous n'êtes pas élu

- **M. le Président**

M. Korkmaz, s'il vous plaît vous pouvez rejoindre votre place. Je clos ce sujet et M. Korkmaz merci d'envoyer à la Secrétaire votre dépôt de postulat ou de motion, elle ne l'a pas reçu. Je passe donc au point 12 et m'excuse auprès de Mme Negri Capt, merci.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je suis désolée, je crois que j'avais une transition toute trouvée puisque je voulais vous dire avant ma question qu'aujourd'hui, 13 novembre, c'est la journée de la gentillesse. (rires dans l'Assemblée)

- **M. le Président**

Merci Mme Negri Capt

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

En fait, c'était juste un petit clin d'œil parce qu'en ce sens, en fait, parce que c'est la journée de la gentillesse, le conseil d'établissement qui a une représentation de chaque groupe politique a décidé d'inciter les enfants à être bienveillants les uns envers les autres, mais on peut le faire pour les adultes. C'est pourquoi il a été convenu qu'au sein des établissements scolaires communaux soient échangés, entre autres, des figurines rondes de la taille d'une pièce d'un franc où étaient gravés de souriants smileys. Ces objets, plus de 3'500, ont été confectionnés par un des représentants du quart politique, M. Simon Favre, que je tiens à remercier chaleureusement. (l'assemblée applaudit). Comme ce jour était également celui de l'événement futurs en tous genres, une majorité d'enfants de 7, 8 et 9P ont accompagné un proche adulte sur leur lieu de travail, ce qui a amené leur enseignant à reporter cet événement. J'espère qu'ils ont eu ou auront beaucoup de plaisir à jouer avec ces pièces, tout comme Simon a eu à les confectionner. Voilà, la transition pour la gentillesse. J'en viens maintenant à ma question qui s'adresse à la Municipalité. Ayant entendu que l'ensemble des membres de la commission du personnel de la Ville de Renens a démissionné en bloc, j'aimerais savoir si cette information peut être confirmée.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Oui, effectivement, la commission du personnel a donné sa démission en demandant à d'autres personnes de s'investir dans le champ de son activité.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Du coup, j'ai une question subsidiaire : est-ce que cela remet en question l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel qu'on a demandé à entrer le plus vite possible et sur lequel on s'est bien attelés à travailler. Est-ce que le fait d'avoir des nouveaux qui, j'imagine, doivent être nommés va reporter ou différer du moins une certaine période l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement ?

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

Nullement ! Le travail se fait, la commission du personnel aurait pu continuer avec nous, puisqu'il y a encore des éléments à traiter, on va recomposer une équipe au sein de la commission du personnel, celle-ci a eu toute latitude de s'exprimer ici, devant la commission, elle a fait le choix de passer la main en disant que c'était pas mal d'heures aussi d'investissement. Et donc, on va retravailler avec une nouvelle commission du personnel, le document est au Canton pour une dernière analyse et il sera validé dans quelques jours et nous pourrons le mettre en œuvre dans les meilleurs délais, puisque, comme on vous l'avait expliqué, il est préférable de pouvoir débiter au 1^{er} janvier et non pas au milieu de l'année. Le travail se poursuit et nous continuerons à œuvrer avec la nouvelle commission du personnel.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

Je vous remercie pour votre réponse.

- **M. Luis Guedes, PLR-PVL**

Juste une petite information : j'ai été cordialement invité par l'ambassadeur du Portugal et du Liechtenstein en Suisse à participer à un forum de discussion sur la diaspora portugaise ou luso-descendante qui s'engage dans la vie politique partout en Suisse. Et à cette occasion, M. l'ambassadeur m'a demandé si je pouvais présenter un petit peu la vie actuelle et politique au sein de la Commune de Renens. J'irai le 15 novembre, ce samedi, à Berne et profiterai pour parler et présenter notre belle Ville de Renens et échanger avec d'autres personnes politiques et, je vous rassure, M. le Syndic, il n'y aura pas de péréquation.

- **M. le Président**

Merci M. Guedes. Je rappelle juste que la discussion est ouverte sur la question de Mme Negri Capt, voilà. Pour toute autre question ou divers, s'il vous plaît, attendez votre tour. Merci la discussion est toujours ouverte, la parole n'étant pas demandée, j'invite M. Korkmaz à venir poser sa question.

- **M. Ali Korkmaz, Indépendant**

Ma question c'est concernant ces périodes, hier, avant-hier j'ai rencontré beaucoup de souffleuses au centre-ville qui nettoient les feuilles mortes, des tas de fumier, des tas de poussière qui montent comme ça, des petits enfants qui passent pour aller à l'école. Est-ce qu'il n'y a pas une possibilité de revenir en arrière avec les râteliers ? Toutes ces souffleuses qui coûtent cher et qui font des nuages de fumée, des nuages de poussière. Je voulais savoir est-ce qu'il n'y a pas une autre possibilité, surtout autour de l'école quand on nettoie, maintenant c'est la période des feuilles mortes, avec des râteliers, des balais comme on faisait dans le temps ?

- **M. le Président**

Merci M. Korkmaz, la discussion est ouverte sur sa question.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Je vous renseigne volontiers, M. Korkmaz sur les pratiques de Ville. En fait, cela dépend des endroits de la Ville. Quand on est sur un terrain de foot, par exemple, on peut éventuellement s'amuser avec un râtelier à rassembler les feuilles, même s'il y en a beaucoup. En général, par

exemple à Verdeaux, aujourd'hui j'ai assisté au déplacement d'un véhicule avec un grand tuyau qui aspirait ces feuilles et cela se passait plutôt bien, ce n'était pas très polluant en plus. Sur les trottoirs, sur le béton, le râteau vous oubliez, le balai c'est nettement plus lent et avec le nombre de balayeurs qu'on a à disposition, on ne s'en sortirait pas. Donc oui, ils utilisent des souffleuses dans certains endroits, là où cela s'y prête pour aller plus vite, parce que sinon il faudrait qu'on engage deux fois plus de personnes et on passe de plus en plus aux souffleuses électriques, ce qui fait que la pollution, la puanteur et tout ça, c'est du passé et le bruit a passablement baissé aussi. Il faut penser aussi un peu efficacité, malheureusement et on essaie de faire au mieux encore une fois en fonction des différentes zones de la Ville.

- **M. le Président**

Merci. M. Delapierre vous voulez intervenir sur la question de M. Korkmaz ? Parce que la discussion est toujours ouverte sur sa question.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Je voulais vous dire juste bonsoir. Où j'habite, au 24 Janvier, l'autre jour, si vous voulez je vous passe même le bruit, parce que j'ai filmé, cinq employés communaux avec des souffleuses à moteur, un ou deux électriques, ils ont poussé les feuilles, poussé les feuilles. Mais c'est formidable... bravo !! la Municipalité qui s'occupe du « machin », mais c'est nous, pendant une heure de temps on a eu le bruit, ce n'est pas vous, vous, vous vous en foutez, vous n'habitez pas là. Et ça c'était la semaine passée, ils ont ramassé les feuilles et cette semaine il y en a de nouveau. Vous savez, avant, le balayeur il ramassait, il poussait avec son balai, maintenant il n'a même plus le droit

- **M. le Président**

M. Delapierre, est-ce que vous pouvez poser votre question s'il vous plaît.

- **M. Roland Delapierre, UDC**

Ma question c'est de savoir si on ne peut pas améliorer ça. Je ne sais pas, les balais coûtent moins cher que les souffleuses.

- **M. le Président**

Merci M. Delapierre. Je rappelle que la discussion est toujours sur la question de M. Korkmaz. La parole n'étant plus demandée, j'invite M. Neal à poser sa question.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question pour la Municipalité : j'ai été interpellé hier à midi par des habitants de Renens concernant les panneaux d'affichage des avis officiels. Ces gens ont constaté qu'il y a plusieurs panneaux qui se trouvent actuellement dans la Commune à Florissant, à côté du restaurant Le Florissant, en face de la boulangerie à la Place du Village, ici devant l'Hôtel de Ville et à côté de la Migros, à la Place du Marché. Or, ils ont constaté qu'apparemment il n'y a rien au sud des voies. Est-ce que c'est exact ou est-ce qu'il y a quelque chose quelque part au sud des voies par rapport à ces panneaux officiels ? Et si oui, où ? et si non, vue l'augmentation de la population au sud, notamment avec l'espace des Entrepôts et le futur quartier de Malley, ne serait-il pas envisageable d'avoir un voire deux de ces panneaux d'avis officiels posés au sud.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

M. Neal, merci pour votre question. Je ne sais pas un Conseiller ou une Conseillère qui habite au sud peut m'aider, mais moi je ne sais s'il y a des panneaux, je ne sais pas où sont l'ensemble des panneaux. Je peux me renseigner pour le prochain Conseil, mais j'ignore où ils sont. Je vous répondrai la fois prochaine.

- **M. le Président**

La parole n'étant plus demandée, je passe d'abord la parole à M. Favre et ensuite à M. Hoxha pour leurs divers.

- **M. Simon Favre, Fourmi rouge**

Je ne vais pas être agressif vis-à-vis de la Municipalité parce que vous faites du très bon boulot ! On a beaucoup de travail qui a été fait pour le vivre ensemble, on a les toilettes accueillantes etc.. et pour cela je vous remercie infiniment. On a une chance de rassembler beaucoup de gens, beaucoup de cultures et c'est un travail qui doit être continu et je voulais simplement signaler qu'il n'y a pas longtemps, une personne qui est sur le spectre du trouble autistique a rencontré un petit problème en mangeant au Milord et, malheureusement, la situation s'est envenimée et elle fait actuellement l'objet d'une interdiction d'aller au centre Migros, notamment là où il y a la pharmacie là où elle a ses médicaments, son ordonnance pour les médicaments qui est déposée. Je n'accuse personne, la journée de la gentillesse, je tiens à remercier la Municipalité pour le travail sur le vivre ensemble parce que c'est quelque chose qui est important et je vous invite, toutes et tous à conserver toujours un regard tolérant, un regard bienveillant parce qu'on ne sait pas quelles sont les batailles que les gens mènent en leur for intérieur et dans leur vie. Si tout d'un coup il y a quelque chose qui peut être fait pour venir en aide, je ne dis pas pour venir en aide dans ce cas-là, les gens sont aussi intervenus pour porter assistance à cette personne qui était en détresse et c'est juste un témoignage que je tenais à amener. On ne va pas résoudre la situation ce soir mais simplement, merci parce que le vivre ensemble c'est aussi ce qui a permis à la situation de se résoudre au moins partiellement et j'espère qu'elle pourra se résoudre bientôt. Merci.

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Le mérite de l'intégration décerné à Michele Scala, membre et représentant de la Colonia Liberia Italiana, M. Michele Scala est Conseiller communal, a été Conseiller communal d'abord à Vallorbe de 1994 à 2003, puis à Renens depuis 2004, ensuite il a été Président du Conseil communal à Vallorbe en 1998 et en 2014 à Renens. M. Michele Scala est un symbole fort pour une démocratie inclusive. Cette distinction vient rappeler que l'intégration ne se résume pas à vivre côte à côte, mais à construire ensemble. A l'approche des votations du 30 novembre, pour les droits de vote pour celles et ceux qui vivent ici, au niveau cantonal, le prix du mérite de l'intégration attribué à notre collègue Michele Scala illustre la contribution essentielle des communautés étrangères à la vie sociale, économique et culturelle de notre Canton. Reconnaitre leur participation politique c'est prolonger cet engagement et renforcer notre démocratie. Merci.

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

Vous avez toutes et tous entendu parler au travers des journaux et des réseaux sociaux des coupes budgétaires du Canton et plus particulièrement celles concernant les EMS. Je déclare mes intérêts : fille d'un résident d'un EMS. J'ai été chagrinée d'entendre cette coupe budgétaire si particulière : ils vont enlever les desserts aux personnes résidentes dans les EMS, oui, vous avez bien entendu, cela a passé sur les journaux, ça a passé au Téléjournal et je trouve ça juste scandaleux ! Ma question est simple : que pense faire la Commune de Renens pour éviter cette situation auprès des EMS de Renens ? Pour une information toute simple, il faut savoir que les personnes qui sont bénéficiaires des PC et qui restent à domicile peuvent percevoir des bons pour des utilisations café, repas enfin pour sortir et cela 4 fois par année. Or, dès que l'on entre en EMS, ce petit plus n'existe plus. Voilà, je vous ai peut-être donné une petite piste, je n'ai pas fait de cogestion, mais je pense que nos personnes âgées et je ne parle pas de mon papa ou de quelque chose de privé, mais je crois que parmi nous, nous avons encore nos parents et bien, je pense que pour eux, nous devons nous battre et j'espère que nos Députés pourront éviter cette coupe budgétaire pour les EMS, merci.

- **Mme Karine Clerc, Municipale**

C'est juste pour réagir à l'intervention de Mme Joliat, on est tous extrêmement catastrophés par les coupes budgétaires qui touchent quand même un certain nombre de publics très vulnérables. Simplement pour vous dire qu'au niveau de la Commune nous n'avons bien évidemment pas encore eu l'occasion de nous pencher sur ce qui se passe dans un certain nombre d'établissements médicaux sociaux et établissements cantonaux, puisque ces coupes budgétaires, pour l'instant, comme leur nom l'indique, ce sont des coupes budgétaires, le budget du Grand Conseil n'est pas encore voté, il est actuellement en discussion. Et vous dire encore que l'association HevivA s'est manifestée très fort contre ces coupes budgétaires et qu'on accompagne le processus avec les informations que l'on a dans nos représentations et on verra le moment venu si des coupes touchent effectivement la population de Renens et si des mesures peuvent être prises pour les compenser. Mais pour l'instant on est plutôt en train dans chaque domaine social concernée de réagir, d'expliciter aussi les conséquences de ces coupes, de manière à, nous l'espérons, faire en sorte qu'elles soient moins élevées que prévu.

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

C'est un point sur la mobilité douce. Vous dire que j'emprunte régulièrement à vélo le chemin qui mène à la gare où je laisse mon vélo pour prendre le train pour me rendre au travail. J'ai fait la constatation suivante : que ce soit du côté nord ou sud de la gare, les aménagements pour laisser son vélo deviennent, enfin sont existants effectivement, ils ont été mis en place par la Municipalité, mais ils font pâle figure si on prend le train un petit peu plus tard que 6h30 ou 7h00 le matin, ils sont très vite occupés. Ce qui a comme constat que les gens attachent leur vélo, leur trotinette un peu n'importe où, sur des barrières mobiles, sur des arbres etc... Donc c'était peut-être une incitation à en mettre un petit peu plus et sur le côté de la place de stationnement des vélos du côté nord j'ai vu installé depuis peu de temps des containers pour récupérer des objets divers et variés, assez gros et qui sentent vraiment très très fort. Je me demandais s'ils allaient être installés là à demeure ou s'ils étaient juste temporairement en attendant les aménagements définitifs. Au demeurant, je vous invite peut-être à aller faire un constat parce que c'est vrai que ça fait plusieurs matins que quand on y laisse son vélo il y a vraiment des odeurs qui sont extrêmement nauséabondes. Moi, ça va, j'y laisse mon vélo et je repars, mais je pense aux gens qui habitent dans les environs, cela ne doit pas être si top que ça, d'autant plus que les odeurs pourraient être contenues au vu de la température, si les containers continuent à rester là d'ici l'été prochain, je pense que la situation peut s'aggraver. Donc, je voulais juste un petit retour d'information à ce sujet.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

Vous parlez bien des gros containers qu'on a installés sur la rue de Crissier coté gare nord, c'est ça ?

- **Mme Stéphanie Negri Capt, PLR-PVL**

C'est côté gare nord, c'est vraiment tout en bas où il y a les vélos qui stationnent. Ce ne sont pas les enterrés, c'est plus bas.

- **Mme Patricia Zurcher-Maquignaz, Municipale**

En fait, ce sont des containers qui sont là provisoirement, on est à la recherche d'un endroit idéal pour pouvoir après ça mettre des containers enterrés, pour l'instant on n'a pas encore trouvé d'emplacement étant donné que sous terre c'est déjà très occupé par toutes sortes de conduites, toute sorte de choses, donc voilà, pour l'instant on est obligés d'y mettre des containers parce qu'il y a quand même beaucoup d'habitants qui doivent se débarrasser de leurs déchets, évidemment dans ce quartier-là aussi, ils ont de quoi le faire et on cherche mieux.

- **Mme Tinetta Maystre, Municipale**

Pour vous répondre par rapport aux places de stationnement vélos vers la gare, là aussi on est encore en mode chantier, je rappelle simplement que le bâtiment qui est en construction, le bâtiment Travis va accueillir notre première vélo-station, la vraie qui va accueillir beaucoup de places vélos, qui est prévue pour le quartier. Dans l'intervalle, il y a un local qui est ouvert le long de la rue d'Epenex qui est assez rapidement plein, je vous le concède et il y en a un autre sous le Rayon vert qui appartient aux CFF mais qui est pour l'instant ouvert de façon publique. Donc, ça devrait répondre aux besoins, pour le reste on ira encore vérifier. Du côté nord, nous prévoyons aussi une vélo-station du côté du terminus du futur quartier du Terminus.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

C'est pour une réaction un petit peu tardive j'en suis désolé et une proposition. Je voulais juste réagir à ce qu'a dit Mme Joliat, je suis tellement d'accord avec elle, je la comprends, ce qui est en train de se passer avec ces coupes budgétaires massives, on parle donc de 303 millions, hein, sur un budget d'à peu près 12 milliards cantonal qui seront reportés sur plein de politiques publiques, Mme la Conseillère municipale Clerc en a cité quelques-unes, vous en avez cité d'autres, mais il y en a encore plein d'autres. Tout cela est le résultat d'une politique voulue par un certain bloc politique, on va dire que votre interrogation, vos questionnements sur ces coupes par rapport aux EMS, on peut parler d'autres, eh bien, c'est incompatible avec le choix de cette même majorité de vouloir baisser les impôts pour favoriser les plus riches. Il faut appeler un chat : un chat à un moment donné. Si on veut baisser les impôts jusqu'à 7% cantonaux, voire 12% si une certaine initiative passe, je suis prêt à parier une chaussette qu'elle passera. Eh bien, il sera très difficile de continuer à financer certaines politiques publiques, c'est mathématique. Après, évidemment comme ce Canton a fait souvent, il va s'appuyer sur les Communes pour essayer de faire que ce soient les Communes qui financent les politiques publiques que ce Canton ne veut plus financer, c'est ce que vous essayez de faire, finalement avec votre question, ce que je peux comprendre. C'est ce qui s'est passé il y a 20 ans lorsqu'on a eu le passage de certaines responsabilités cantonales qui sont passées au niveau communal, ce qui a évidemment grevé les finances de certaines Communes, ce qui fait que maintenant on a un Canton qui pète le feu au niveau financier et des Communes qui tirent la langue. Alors, j'ai une proposition à faire à faire après ça, parce que parmi toutes ces actions qui sont en train d'être faites par rapport à ces coupes massives, il y en a une qui est grande, qui a été demandée, je déclare mes intérêts : je suis employé de l'Etat, mais je ne suis pas le seul dans cette salle, je le sais, on a demandé 0.7% à tous les employés de l'Etat comme solidarité pour payer ces fameux cadeaux aux plus riches, proposés toujours par ce même bloc politique, qui est le vôtre, Mme Joliat. Alors, ma proposition, puisque vous avez la chance d'avoir, dans votre groupe politique, le PLR du Conseil communal de Renens, une Députée qui est justement membre du plus grand groupe politique du Grand Conseil, eh bien de l'implorer d'arrêter, d'arrêter ce massacre du Canton, de ces finances cantonales, d'arrêter de faire des cadeaux aux plus riches et enfin de penser à votre proche qui se trouve dans un EMS, peut-être penser aussi à tous ces employés, ces employées de l'Etat de Vaud qui vont devoir payer 0.7% pour que les plus riches s'enrichissent encore plus. Eh bien, vous avez la chance d'avoir cette personne, ma chère collègue Elodie Golaz-Grilli, je vous enjoins à le faire, mais vraiment, ça pourrait nous aider, nous, de l'autre côté, de l'autre bloc qui essayons d'éviter autant que faire se peut que ce Canton soit détruit. Je vous remercie. (quelques applaudissements dans l'Assemblée)

- **Mme Rosana Joliat, PLR-PVL**

M. Keller, je suis d'accord avec vous, mais je n'étais pas venue ici pour faire de la politique politicienne, (brouhaha dans la salle, M. le Président demande le calme) non, pas du tout, pas du tout, mais pas du tout et vous pouvez peut-être en rire mais quand vous voyez les personnes qui paient dans un EMS des sommes astronomiques et que vous entendez la Conseillère d'Etat, Mme Ruiz qui dit que de toute façon aucune personne ne sera touchée au niveau de ses salaires au niveau des EMS, mais sur qui on va encore toucher, on va encore prendre de l'argent ? Vous

savez combien de mètres carrés a une personne en EMS ? vous le savez ? Allez vous promener dans un EMS, allez regarder les chambres, ce n'est pas énorme, alors en plus on veut enlever un dessert, ce n'est pas seulement de dire c'est la gauche ou c'est la droite, c'est une question d'humanité, comme plein de choses. Comme pour LA Demeure, c'est moi qui étais à la Cise et qui ai demandé que cet argent qui restait à la Cise passe pour ce dossier-là, pour ce projet. Je suis de droite, je suis du PLR et je n'ai pas le droit de pouvoir m'immiscer dans la politique sociale ? Je n'ai rien compris, non, je suis bête, je suis à l'Etat aussi, j'ai aussi 0.7% qui vont partir pour plein de choses. Mais je ne suis pas d'accord avec vous d'avoir fait les choses comme ça. Je ne vais pas aller maintenant, ici au Conseil, dire à Mme Grilli faite ci, faites ça... je pense qu'on en parle, mais moi j'avais aussi besoin de pouvoir partager avec vous cette problématique. Je ne suis pas au Canton, j'aimerais peut-être bien l'être et pouvoir dire mon avis, mais je ne le suis pas et c'est pour cela que je relaie, à vous, qui avez été élus pour notre Ville de pouvoir relayer ce genre de chose. On ne peut plus déposer de résolution, c'est dommage, mais moi je ne suis pas venue ici pour taper ni sur les uns, ni sur les autres, sachez-le, ben non, M. Keller, si je vous le dis... il faut peut-être me croire, d'accord ? Je ne suis pas venue dire ni la gauche ni la droite, je suis venue donner quelque chose où j'avais un ressenti, c'est tout !

- **M. le Président**

Merci Mme Joliat. Y a-t-il encore un divers ? La parole n'étant plus demandée, je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 11 décembre 2025 à 19h00 dans cette même salle. Du vin chaud et du thé seront servis à l'issue de la séance. Il est 21:32 je lève cette séance je vous souhaite une bonne soirée et bon retour dans vos foyers.

Le président
Rachid Taaroufi

la secrétaire
Corrine Simon